



**APPEL de PAU** 1<sup>er</sup> 10 04 2008 - **POUR LA SANTÉ AU TRAVAIL**

**NON, LE TRAVAIL NE DOIT PAS DEVENIR  
UNE MALADIE MORTELLE !**

**Halte au scandale des maladies professionnelles**

## **LA SANTE AU TRAVAIL SE DEGRADE**

**L'apparition et "l'explosion" du nombre de victimes de l'amiante a mis en évidence l'énorme et inégalitaire impact des conditions de travail sur la santé et la durée de vie des salariés.**

- Entre 45 et 54 ans, un ouvrier a quatre fois plus de risque de mourir par cancer qu'un cadre supérieur, son espérance de vie est inférieure de 7 ans et la France détient le triste record européen de mortalité par cancer avant 65 ans.
- Dans le bâtiment, la maintenance industrielle, l'industrie, le nettoyage, la réparation automobile, des millions de salariés sont exposés. Les plus touchés sont les femmes et les hommes travaillant en sous-traitance et en intérim.
- 3,5 millions de salariés sont exposés à des produits cancérigènes,
- L'importante sous-estimation des cancers d'origine professionnelle est officiellement reconnue, leur coût demeurant à la charge de l'assurance-maladie, ce qui exonère les employeurs de leurs charges et creuse le déficit de la Sécurité sociale.
- Ignorant ces constats accablants, et diverses études et travaux, la responsabilité exclusive de cette catastrophe sanitaire est reportée sur les comportements individuels.

**Cancers professionnels\*, usure prématurée du corps, suicides, stress, dépressions, maladies de toutes sortes sont la conséquence de conditions de travail qui se dégradent.**

Comme pour l'amiante, aujourd'hui, c'est la même logique qui persiste et s'amplifie pour s'accommoder des risques du travail. Les entreprises fautives, le patronat, les pouvoirs publics, la majorité des élus, en agissant contre les victimes de l'amiante et leurs droits, montrent ainsi leur vrai visage, hostile aux mesures qui permettraient l'élimination, et à minima la prévention des risques du travail.

L'assemblée nationale, le sénat s'opposent aux projets de lois (projet Debré pour l'élimination de l'amiante, projet du groupe communiste contre les maladies professionnelles) qui permettraient de mieux indemniser les victimes, sanctionner la délinquance industrielle, imposer la prévention.

Le patronat industriel mène un travail intense de persuasion en direction des milieux juridiques, médicaux, politiques pour échapper aux condamnations, minorer les sanctions, effacer ses responsabilités, faire disparaître des maladies professionnelles (plaques pleurales pour l'amiante), faire passer les victimes pour des profiteurs d'indemnités.

- L'effet dissuasif des condamnations pour faute inexcusable reste minime, les entreprises réussissent la plupart du temps par le biais du fonds commun (sécurité sociale) de faire payer les condamnations par l'ensemble des entreprises cotisantes y compris celles qui n'utilisaient pas l'amiante.

## **POUR LA SANTE AU TRAVAIL EXIGER TOUT DE SUITE**

### **Pour la prévention**

- Plus de moyens en inspecteurs du travail. Des formations adaptées et des droits nouveaux pour les (CHSCT) comités d'hygiène et de sécurité, mais aussi pour les délégués et les salariés des PME - PMI, TPE, intérimaires et sous traitants, quand ils ne bénéficient pas de ces comités.
- Le repérage obligatoire, élimination prioritaire et rapide des matériaux amiantés dans toutes les entreprises, les structures de santé, les bâtiments. L'interdiction des fibres de céramiques.
- Des sanctions financières exemplaires pour les entreprises condamnées pour Faute inexcusable,
- Une véritable reconnaissance de la responsabilité

pénale des employeurs et des donneurs d'ordres.

- ◇ **Un procès pénal de tous les responsables de la catastrophe sanitaire de l'amiante, et pour cela, l'attribution de moyens pour permettre à la justice d'aboutir. Les plaintes de 2 anciens agents EDF d'Arjuzanx depuis 1998 sont encore en attente, celles des veuves de Dunkerque aussi etc..**

**\* Certains éléments de l'appel-pétition lancé par des personnalités et le réseau "prévenir les cancers d'origine professionnelle" sont repris ici, ceci doit être considéré comme en lien avec cette campagne et un appel à signer le texte sur <http://www.seine-saint-denis.fr/Contre-les-cancers-professionnels.html> .**

## Bien indemniser, « réparer »

- L'adaptation des tableaux « maladies professionnelles » du code sécurité sociale avec inscription de la poly-exposition aux cancérogènes et de toutes les maladies, simplification des procédures de reconnaissance en maladie professionnelle.
- L'attribution obligatoire, sous peine de sanctions, pour les entreprises, des fiches et attestations d'exposition pour toute exposition aux CMR, produits chimiques et aux rayonnements ionisants. La mise en œuvre d'une surveillance médicale efficace des salariés actifs et retraités (généralisation du scanner, visite spéciale à 50 ans). L'information personnalisée et obligatoire de tous les salariés sur ces droits par les employeurs et la sécurité sociale.
- Des taux d'incapacité et des niveaux d'indemnités correspondants aux préjudices subis payés par les entreprises responsables.
- L'attribution par des contributions patronales accrues, de moyens pour permettre une cessation anticipée d'activité (ACAATA), sans perte de salaire, à tous les salariés exposés à des conditions de travail dont l'espérance de vie est diminuée du fait des mauvaises conditions de travail.
- Des moyens pour permettre au Fiva de faire face à ses obligations.

## Un cadre légal à la hauteur des enjeux de santé au travail

- Mise en œuvre du Projet Debré d'élimination de l'Amiante.
- L'engagement de tous les parlementaires et sénateurs à voter une loi permettant l'amélioration de la santé au travail (projets déposés par le groupe des députés communistes et républicains).
- Le respect des règles du Code du travail concernant l'obligation de sécurité de résultat des employeurs.
- Une exonération des victimes du travail des toutes les franchises médicales.
- Une loi de financement de la sécurité sociale favorisant la prévention, l'indemnisation des victimes. L'attribution d'une rallonge budgétaire pour la gratuité des dépenses liées aux maladies professionnelles.

## Une politique de recherche

- Pour le développement de la recherche publique sur les toxiques, les produits, la mise à jour régulière de la liste des produits considérés comme tels dans les tableaux de maladie professionnelle et la mise en pratique d'une véritable veille sanitaire concernant les cancers liés au travail.

## ET POUR LA SUITE ....

### \* Interpellons le directeur régional du travail et de l'emploi et le préfet de région

Pour obtenir un débat public en présence des médias, avec les représentants des associations et des syndicats concernant les résultats, informations, mesures prises dans le cadre du plan régional santé travail (priorité donnée à la prévention des risques liés aux fibres minérales d'amiante et céramique).

Pour obtenir une prise de position favorable à l'adoption des préconisations de l'expérience pilote de surveillance médicale post-professionnelle (scanner comme examen de base etc) Ainsi que l'organisation d'une campagne régionale d'information des salariés sur leurs droits à bénéficier de cette surveillance.

### \* Interpellons les directions des entreprises « génératrices » de victimes.

## DES LE 16 mai à BORDEAUX , nouvelle étape du processus d'actions

**Créons ensuite toutes les conditions d'une participation de délégations les plus larges possibles à la grande manifestation nationale de l'Andeva, en septembre, à Paris.**

**Premiers signataires** J. M. MESPOULÈDE, Responsable FNME CGT aquitaine - A. THÉBAUD-MONY, sociologue, Directeur de recherche à l'INSERM porte parole Ban Asbestos International - G. ARNAUDEAU, Président Allo-Amiante - P. JULOU, Président de la Mutuelle Familiale d'Aquitaine - Ch. BALDÈS, Secrétaire Général des syndicats CGT énergie 33 - H. PÉZERAT, Toxicologue, directeur honoraire au CNRS, Ban Asbestos France - P. RAYNAUD, Président CMCAS de Pau - R. VINCENT militant Cgt - M. LEDOUX, Avocat à la Cour - C. GARCIA, Président CMCAS 33 - J.L. BARTHÈS, Groupe national amiante pour la FNME CGT - P. LESPOUX, animateur du collectif 33 MP USR CGT - A. DOURTHE, Délégué régional MACIF et Administrateur URSSAF - J. C. DUMARTIN, UL CGT Morcenx - T. VIALLESOUBRANNE, Administrateur CGT ARACT Aquitaine - S. GONSARD, Juriste - P. MARTINEZ, animateur du collectif des amiantés du secteur de Mimizan - S. RAMEIL, Secrétaire général Cgt retraités EDF 33 - M. LALANNE, Section MP CMCAS 33 - M. SOUBIRAN, animateur USR Cgt 33 .....

**Pour signer et soutenir cet appel : Région Cgt mines Energie Aquitaine - 0557927784 – fnmeaquitaine@orange.fr ou bien UL Cgt de Morcenx (40) - 0558078497 - ulmorcenx.cgt@wanadoo.fr**